

Charte d'utilisation de l'iPad

Préambule : Dans le cadre de son projet éducatif numérique, l'établissement met à disposition des élèves une tablette numérique iPad et ses accessoires pour toute la durée de leur scolarité au lycée, de la seconde à la terminale. Ce dispositif vise à développer l'autonomie, la créativité et les compétences numériques des élèves, tout en leur enseignant les usages responsables du numérique.

L'utilisation de l'iPad est soumise aux conditions définies dans la présente charte.

La présente convention s'applique en complément du règlement intérieur et de la législation en vigueur (Code de l'éducation, Code civil et pénal).

ARTICLE 1 : PRÉCAUTIONS D'USAGE

1.1 Transport et Protection :

- L'iPad **ne doit pas être retiré** de sa **coque** de protection fournie par l'établissement. Tout dommage résultant du retrait de la coque reste à la charge de l'utilisateur.
- Lors des **déplacements**, la **coque** doit être **fermée** et l'élève doit tout faire pour ne pas attirer l'attention sur l'iPad (ex. sac dédié, discrétion...).
- Lors des sorties pédagogiques, l'élève doit veiller particulièrement à la sécurité du matériel (discrétion, rangement), conformément aux consignes données par les enseignants.

1.2 Entretien de l'Écran :

- L'écran de l'iPad est fragile :
 1. Ne pas appuyer trop fort.
 2. Ne pas poser d'objets pouvant exercer une pression.
 3. Nettoyer uniquement avec un chiffon doux, sans produit chimique.

1.3 Recharge de la Batterie :

- Il est **strictement recommandé** d'utiliser **uniquement** les **accessoires fournis** par l'établissement (chargeur, câble) pour éviter tout risque de dommage au port de charge ou de blocage du connecteur dans l'appareil.
- L'établissement se réserve le droit de refuser toute prise en charge en cas de dommage causé par l'utilisation d'accessoires non conformes, non officiels ou non fournis.

1.4 Accessoires obligatoires :

- **Chaque soir**, l'élève doit **recharger** complètement la **tablette** à la maison pour le lendemain.
- Le **chargeur/câble** ne doit pas être **emporté** en classe.
- Les accessoires (câble, adaptateur) perdus, volés ou cassés sont à la charge de l'utilisateur, selon le barème indiqué sur le site du lycée.

1.5 Gestion des Pannes / Réparations :

- Si l'iPad présente un **dysfonctionnement**, l'élève doit **contacter** rapidement le **service informatique**, via mail à l'adresse suivante ipad@bonsecours66.com et se rendre à celui-ci.
- Aucune intervention extérieure (ex. Apple Store) n'est autorisée sans l'accord explicite de l'établissement, car l'iPad est supervisé et bénéficie déjà de l'assurance du lycée.

1.6 Géolocalisation :

- **Les iPads sont géolocalisables** : l'établissement peut, en cas de perte/vol, bloquer la tablette à distance et tenter de la localiser.



ARTICLE 2 : UTILISATION DANS UN CADRE PÉDAGOGIQUE

2.1 Contenu et Droits d'Auteur :

- Il est **interdit d'enregistrer** tout contenu **illicite**, contraire à la morale ou pour lequel l'élève ne détient pas les droits (musique, vidéo, logiciel piraté, etc.).
- Il est **interdit** de **filmer** ou **photographier** des personnes sans leur consentement.
- Toute diffusion non autorisée sera sanctionnée.
- **Toute infraction** (ex. diffusion d'images sans consentement) **pourra être signalée aux autorités judiciaires si nécessaire**.

2.2 Son, Musique, Jeux :

- Le **son** doit être **coupé** en permanence (sauf consigne contraire de l'enseignant).
- Les **jeux** en ligne ou hors ligne (hors contexte pédagogique) sont **interdits**.
- Les écouteurs ou casques audio ne sont autorisés qu'avec l'accord explicite de l'enseignant.

2.3 Stockage et Sauvegarde :

- Le lycée met à **disposition** un Environnement Numérique de Travail, et un environnement **OneDrive** pour stocker et échanger les travaux scolaires.
- L'établissement ne garantit pas la disponibilité à 100 % du réseau, mais s'engage à maintenir un niveau de service optimal.
- L'élève doit veiller à **sauvegarder** ses **documents** importants (notamment sur l'espace OneDrive) : en cas de panne ou de réinitialisation, l'établissement n'est pas responsable de la perte de données personnelles.

2.4 Sécurité Numérique et Cyberharcèlement :

- Le lycée applique une vigilance particulière à l'utilisation des iPads.
- Toute forme de **cyberharcèlement** (insultes, menaces, publication de contenus offensants) **est strictement interdite**.
- Les comportements répréhensibles (propos racistes, homophobes, sexistes, harcèlement) feront l'objet de sanctions disciplinaires et pourront être signalés aux autorités compétentes si nécessaire.
- L'établissement peut, via ses outils de supervision, contrôler et restreindre l'accès à certains contenus afin de prévenir ces dérives. Mais elle ne dispense pas la famille de **veiller à l'usage responsable** de l'iPad **à domicile**.

2.5 Inspection du Matériel par l'Établissement :

- Afin de vérifier que l'utilisation des iPads reste conforme à la charte et qu'il n'existe pas d'abus, **les professeurs, les surveillants et le service informatique sont autorisés à procéder à des contrôles** de routine sur les tablettes.

ARTICLE 3 : GESTION DES APPLICATIONS

3.1 Applications d'Origine :

- Les applications installées par l'établissement doivent rester sur l'iPad et ne pas être supprimées.
- Si l'espace de stockage vient à manquer, **un enseignant peut demander la suppression de fichiers personnels de l'élève**.

3.2 Installation d'Applications :

- L'élève ne doit pas installer d'applications de divertissement ou de téléchargement illégal.
- Seules **les applications** disponibles via l'outil « Élève » sont **autorisées**.
- Aucun compte Apple personnel ne doit être ajouté.



3.3 Mise à Jour et Réinitialisation :

- L'élève est tenu de procéder régulièrement aux **mise à jour iOS et apps**, de préférence **à la maison**.
- En cas de problème logiciel ou en cas de non-conformité aux règles, **le service informatique** peut procéder à une **réinitialisation totale** de la tablette.
- L'établissement décline toute responsabilité quant à la **perte de données personnelles** lors de cette opération.

ARTICLE 4 : SANCTIONS ET RESPONSABILITÉ

4.1 Sanctions Disciplinaires :

- Le non-respect de la présente charte (ou de la charte numérique de l'établissement) expose l'élève à des **sanctions disciplinaires ou des sanctions techniques** (blocage à distance, suspension de l'accès au réseau), conformément au règlement intérieur.

4.2 Conséquences Financières :

- Le vol, la dégradation ou la perte du matériel peuvent donner lieu à la **facturation de la franchise d'assurance** ou du coût réel des accessoires et de la tablette.

4.3 Responsabilité Hors Établissement :

- L'établissement décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte survenu(e) en dehors de ses locaux.

ARTICLE 5 : DIVERS

5.1 Acceptation de la Charte :

- **L'établissement** se réserve le droit de **modifier** à tout moment et **sans préavis** les termes de la présente charte. Les utilisateurs seront alors avisés au travers des moyens de communications via Pronote et [Mes accès → iPad](#).
- En cas de contradiction entre la présente charte et le règlement intérieur, ce dernier prévaut.

ARTICLE 6 : SIGNATURE ET ACCEPTATION

6.1 Acceptation de la Charte :

- L'élève (et sa famille) reconnaît avoir pris connaissance de la présente charte et s'engage à la respecter en signant la convention de prêt.
- Le document peut être signé à tout moment, indépendamment de l'attribution matérielle de l'iPad, dont la gestion est suivie par les outils internes du lycée.
- **La signature engage les parents civilement et financièrement pour la durée de la mise à disposition.**

6.2 Informations Complémentaires :

- Les tarifs, la franchise, les modalités d'achat (le cas échéant) et toutes les informations pratiques sont rappelés sur le site officiel du lycée lycee.bonsecours66.com, rubrique [Mes accès → iPad](#).
- Pour toute question ou demande, n'hésitez pas à faire un mail à l'adresse ipad@bonsecours66.com.